Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le
ID : 062-266207588-20250403-D08_2025-DE

CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Ville de SAINT-MARTIN-BOULOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 3 Avril

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, Maire, en suite de convocation en date du 25 Mars 2025

Nombre de membres		
En exercice	**Présents et/ou représentés**	**Votants**
14	11	11

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme Betty BOULOGNE
- Mme Stéphanie LACROIX
- Mme Isabelle LEROUX
- M. Francis COQUERELLE, pouvoir à Mme BERNARDINI
- M. Eric MARTIN, pouvoir à Mme MILLE

DELIBERATION : 08/2025

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget SAAD / Dressé par le Comptable Public

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire
2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare*, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés* que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibéré, le 3 Avril 2025

P° le Président du CCAS
Et par délégation,
Sylvie BERNARDINI, Vice-Présidente du CCAS

Signé par : SYLVIE BERNARDINI
Date : 25/04/2025
Qualité : VICE-PRESIDENT par délégation de PRESIDENT